Pollution : moins de soufre dans les fumées des bateaux dans le port de Nice

Les résidents des abords du port de Nice espèrent mieux respirer depuis que Corsica Ferries utilise un carburant moins polluant que ce qu'impose la norme nationale.

Nice (Alpes-Maritimes), dimanche. Les ferries allant en Corse utilisent dorénavant un carburant réduit en soufre lorsqu'ils approchent des côtes niçoises et lors des escales sur place. LP/Matthias Galante

Par **Matthias Galante**

Le 10 février 2020 à 10h49

« L'été, on souffre avec la fumée, la suie sur les balcons et l'obligation de fermer les fenêtres selon le vent. C'est super, on va peut-être avoir une vraie différence! » Comme Patricia, ancienne coiffeuse du quartier, les riverains du port de Nice (Alpes-Maritimes) attendent avec impatience les effets concrets de la chasse à l'un des polluants les plus dangereux émis par les navires : le soufre.

Depuis le 11 janvier, les bateaux Corsica Ferries, qui relient notamment la baie des Anges à la Corse, utilisent un carburant à 0,1 % de teneur en soufre après un accord avec la métropole Nice Côte d'Azur. Un taux en deçà de la nouvelle norme nationale à 0,5 %,

et bien loin du 1,5 % en usage jusqu'à fin 2019.

Des effets déjà positifs

Les embarcations fonctionnent désormais avec un type de fioul plus propre dès qu'elles naviguent à moins de quarante-cinq minutes des côtes niçoises et lors des escales. Certains habitants hument déjà l'air d'un progrès relatif. Christine et Lionel, résidents d'un appartement avec vue sur le quai d'embarquement, le disent : « Ça s'améliore même si on a constaté que d'autres bateaux polluent beaucoup trop encore ! » En attendant la folie saisonnière estivale, seuls deux ferries de la compagnie accostent actuellement le week-end à Nice. Tôt dimanche matin, l'un d'eux est resté moins de deux heures avant de repartir vers L'Ile-Rousse.

Son imposant panache de fumée semblait plus clair que d'ordinaire. « Les 240 escales seront concernées en 2020 par cette mesure », assure Christian Estrosi, le président de la Métropole qui subventionnera à hauteur de 650 € les 1 000 € de surcoût par trajet.

Ce taux réduit en soufre était l'un des principaux combats de l'Association niçoise pour la qualité de l'air, de l'environnement et de la vie (ANQAEV) qui regroupe des riverains. Pour son président, Daniel Moatti, ce « premier grand pas » permettra normalement d'échapper « à la fumée chargée en suie » sans pour autant régler « le problème des émanations de particules fines ». Ses adhérents et lui visent maintenant à obtenir l'électrification des quais pour les ferries « car les technologies existent ».

Mais ce ne sera pas dans l'immédiat. Si les petits yachts peuvent bien se brancher au port de Nice, une étude sera bientôt lancée « seulement » pour les petites et moyennes unités de croisière ainsi que les méga-yachts avec un début des travaux en 2021.

Face à la pression des riverains inquiets du dérèglement climatique, mais aussi de la Cour européenne de justice qui a condamné la France en octobre dernier pour ses manquements en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, les choses évoluent sur la Côte d'Azur. Cannes a lancé l'an dernier une charte de bonne conduite pour les croisiéristes avec menaces de ne plus accepter les passagers à terre s'ils ne la signent pas. Saint-Raphaël, dans le Var, s'y met aussi. Et, cet été, Corsica Ferries adoptera à Toulon (Var) le même dispositif qu'à Nice.

Newsletter Ma Terre

Chaque semaine, l'actualité environnement vue par Le Parisien

Adresse e-mail

JE M'INSCRIS

Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et offres commerciales. En savoir plus

Le Parisien, partenaire de la consultation « Comment agir ensemble dès maintenant pour l'environnement ? », initiée par Make.org, vous invite à voter sur les propositions formulées par des internautes dans le module ci-dessous. Vous serez informés des résultats en février.

Comment agir ensemble dès maintenant pour l'environnement ?